

www.e-rara.ch

Compte rendu au Roi

Necker, Jacques

A Paris, 1781

Zentralbibliothek Zürich

Shelf Mark: NO 117 | G

Persistent Link: <https://doi.org/10.3931/e-rara-47239>

Etat des dépenses payées.

www.e-rara.ch

Die Plattform e-rara.ch macht die in Schweizer Bibliotheken vorhandenen Drucke online verfügbar. Das Spektrum reicht von Büchern über Karten bis zu illustrierten Materialien – von den Anfängen des Buchdrucks bis ins 20. Jahrhundert.

e-rara.ch provides online access to rare books available in Swiss libraries. The holdings extend from books and maps to illustrated material – from the beginnings of printing to the 20th century.

e-rara.ch met en ligne des reproductions numériques d'imprimés conservés dans les bibliothèques de Suisse. L'éventail va des livres aux documents iconographiques en passant par les cartes – des débuts de l'imprimerie jusqu'au 20e siècle.

e-rara.ch mette a disposizione in rete le edizioni antiche conservate nelle biblioteche svizzere. La collezione comprende libri, carte geografiche e materiale illustrato che risalgono agli inizi della tipografia fino ad arrivare al XX secolo.

Nutzungsbedingungen Dieses Digitalisat kann kostenfrei heruntergeladen werden. Die Lizenzierungsart und die Nutzungsbedingungen sind individuell zu jedem Dokument in den Titelinformationen angegeben. Für weitere Informationen siehe auch [Link]

Terms of Use This digital copy can be downloaded free of charge. The type of licensing and the terms of use are indicated in the title information for each document individually. For further information please refer to the terms of use on [Link]

Conditions d'utilisation Ce document numérique peut être téléchargé gratuitement. Son statut juridique et ses conditions d'utilisation sont précisés dans sa notice détaillée. Pour de plus amples informations, voir [Link]

Condizioni di utilizzo Questo documento può essere scaricato gratuitamente. Il tipo di licenza e le condizioni di utilizzo sono indicate nella notizia bibliografica del singolo documento. Per ulteriori informazioni vedi anche [Link]

ÉTAT DES DÉPENSES PAYÉES

au Trésor royal pour l'année ordinaire.

N^o. 1.^{er} LE fonds annuel à verser à l'Extraordinaire des guerres, d'après les dépenses ordinaires actuelles, seroit d'environ. 65,200,000^{tt}

Nota. Que la partie des Pensions qui étoit à la charge de ce Département au 1.^{er} Janvier 1779, ainsi que les Taxations des Trésoriers généraux, sont payées depuis cette époque par le Trésor royal. Cette partie des Pensions militaires & ces Taxations sont un objet d'environ. 8,000,000.

2. Le fonds de la Maison militaire du Roi, connu sous le nom d'Ordinaire des guerres 7,681,000.

Nota. Même observation sur les Pensions & Taxations.

3. Le fonds ordinaire d'Artillerie & du Génie 9,200,000.

Nota. Même observation sur les Pensions & Taxations.

4. Le fonds des Maréchaussées. 3,575,000.

5. Le fonds annuel des dépenses ordinaires du département de la Marine étoit, avant la guerre, de Trente-un millions. . 31,000,000.

Dont déduisant Un million huit cents mille livres pour les Pensions & les Taxations à la charge de ce département au 1.^{er} Janvier 1779, & qui sont payées depuis cette époque par le Trésor royal; resteroit à payer pour le fonds ordinaire de la Marine . . 29,200,000.

Nota. Que ce fonds est indépendant de tous les revenus du Roi dans ses Colonies. Il est possible cependant que les nouvelles dispositions que VOTRE MAJESTÉ jugeroit à propos d'ordonner à la paix, donnassent lieu d'augmenter l'ancien fonds ordinaire de la Marine; mais, d'un autre côté, il est possible aussi qu'il y ait quelque réduction dans la somme portée maintenant pour l'Extraordinaire des guerres, puisqu'elle excède de beaucoup les fonds qui y étoient destinés autrefois.

6. Le

6. Le fonds annuel à verser aux Affaires étrangères, compris les Lignes Suisses, est de 8,525,000^{fr}
-
7. Les Dépenses totales de toutes les parties de la Maison domestique du ROI & de celle de la REINE, de MADAME, fille du Roi, de Madame ÉLISABETH & de MESDAMES tantes du Roi, compris les bâtimens, les gages des charges, les appointemens & les divers traitemens des personnes attachées à la Cour, font de 25,700,000.
-
8. Fonds payés annuellement du Trésor royal pour la Maison de MONSIEUR & de MADAME, & pour la Maison de Monsieur le COMTE & de Madame la COMTESSE D'ARTOIS. 8,040,000.
-
9. Rentes sur la Caisse des Arrérages. 20,820,000.
-
10. Le montant des Pensions n'est pas encore, dans ce moment, connu avec précision; cependant la confection générale des Brevets est tellement avancée, que c'est avec une forte de certitude, qu'on évalue cette Dépense annuelle à la somme effective de 28,000,000.
-
11. Le fonds versé du Trésor royal à la caisse des Ponts & Chaussées, indépendamment des parties assignées annuellement sur d'autres Caisses 5,000,000.
-
12. Les fonds fournis du Trésor royal pour la destruction de la Mendicité, se montent à 900,000.
-
13. Les payemens d'Intérêts & Remboursemens d'Actions de la Compagnie des Indes faits par le sieur de Mory, & autres dépenses, déduction faite des revenus d'indulte & de saisies qui lui sont versés, montent à 4,600,000.
-

14. Le remboursement annuel des anciennes Rescriptions se monte à 3,000,000^{fr}
 15. Les Intérêts de la partie de ces mêmes Rescriptions qui n'est pas encore remboursée, se montent à 2,084,000.
 16. Les Intérêts & frais des Anticipations, environ 5,500,000.
 17. Les Intérêts d'un Emprunt de Six millions fait à Gènes. 300,000.
 18. Ceux d'un autre Emprunt fait également à Gènes pour l'ancienne Régie des Messageries 70,000.
 19. Ceux du dernier Emprunt fait par la ville de Paris 600,000.
-

20. Les Intérêts & Remboursemens des Emprunts de l'Ordre du Saint-Esprit & les autres charges de l'Ordre assignées sur la caisse du Marc d'or, se montent à 1,770,000.
 - D'où déduisant pour le produit du Marc d'or destiné à ces payemens, & reçu par les mêmes Trésoriers 1,300,000.
 - Reste à porter en Dépense 470,000.
-

21. Intérêts à payer à divers propriétaires d'Offices supprimés, Deux millions trois cents soixante-sept mille livres 2,367,000.
22. Intérêts des Soixante millions empruntés par voie de Loterie, tant en 1777 qu'en 1780, évalués, malgré les remboursemens déjà faits, à 3,000,000.

Nota. On a passé tous les autres Remboursemens parmi les charges annuelles ; mais ceux-ci n'étant pas les mêmes chaque année, il a paru plus raisonnable de se borner à passer au rang des Dépenses perpétuelles l'intérêt du capital, avec lequel on pourroit éteindre aujourd'hui ces deux Emprunts.

23. Fonds annuel jusqu'en 1784 pour le Remboursement des Lettres de change des îles de France & de Bourbon 1,000,000.

24.	Fonds annuel jusqu'en 1784 pour un Remboursement à faire à M. le Prince de Conti	553,000 #
25.	Fonds annuel pour le Remboursement des offices des Papiers & Cartons, qui finira en 1787	68,000.
26.	Gages des Offices du Point-d'honneur	275,000.
27.	Appointemens compris dans l'état des Gages du Conseil, distraction faite de ce qui en est assigné sur d'autres Caisses particulières.	1,379,000.
28.	Autres Traitemens par ordonnances particulières	664000.
29.	Intérêts annuels pour soulte d'engagemens de Domaines, pour dettes à différens Fournisseurs & pour d'autres arrangemens.	1,272,000.
30.	Fonds à faire pour les Gages des offices de Bretagne, en sus de ceux versés directement par cette Province entre les mains du Receveur général	177,000.
	<i>Idem</i> , pour ceux de Toulouse	122,000.
	<i>Idem</i> ; pour ceux de Montpellier	240,000.
	<i>Idem</i> , pour ceux de Bourgogne	92,000.
	<i>Idem</i> , pour ceux des offices de Provence	326,000.
	<i>Idem</i> , pour ceux de Navarre & Béarn	36,000.
31.	Supplément annuel pour les Dépenses civiles de Corse.	250,000.
32.	Académies, Académiciens & autres Gens de Lettres	269,000.
33.	Bibliothèque du Roi	89,000.
34.	Imprimerie royale, année commune, environ	100,000.
35.	Jardin royal des Plantes & Cabinet d'Histoire Naturelle.	72,000.
36.	Dépenses de la Police, Illumination de Paris, Pompiers, enlèvement des boues	1,400,000.
37.	Guet & Garde de Paris	660,000.
38.	Maréchauffées de l'Isle de France	195,000.

39. Gages, Intérêts des finances, Taxations & Épices de la Chambre des Comptes, & frais généraux quelconques, tant à Paris qu'en province, des Gardes du Trésor royal, de tous les Trésoriers, de la nouvelle Administration des Recettes générales des finances & des Commissaires au Bureau général des Dépenses de la Maison du Roi	2,990,000 ^{fr.}
40. Prisonniers dans des Châteaux, dont le payement est fait au Trésor royal	82,000.
41. Secours aux Jésuites, à des Hôpitaux, à des Maisons religieuses, &c.	800,000.
42. Secours aux familles Acadiennes	113,000.
43. Indemnités & dépenses diverses ordinaires	1,412,000.
44. Dépenses des Écoles Vétérinaires.	59,000.
45. Dépenses des Mines & Agriculture	26,000.
46. Dépenses ci-devant payées sur les revenus de la principauté de Dombes	74,000.
47. Appointemens & gages des Gouverneurs & Lieutenans de Roi & autres compris dans les états des Garnisons ordinaires.	1,527,000.
48. Remises accordées aux pays d'États à différens titres, évaluées, année commune	800,000.
49. Fonds pour les Dépenses imprévues au-delà des rentrées extraordinaires passées pour <i>mémoire</i> dans le chapitre des revenus.	3,000,000.